

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES

Police N GFA0000397

MARKEL Insurance SE - Sophienstrasse 25 – 80333 Munich – République Fédérale d'Allemagne.

Société d'assurance inscrite sous le n° HRB 233618 (AG München)

Autorité de tutelle : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht – Graurheindorferstrasse 108 – 53117 Bonn – République Fédérale d'Allemagne

N° de protocole : B6627APR2018., atteste que

SAS GAELLE AUTO CONDUITE
14 Rue de la Tour -

70400 HERICOURT

Représenté par : MME Gaëlle SAMBOL

Numéro d'agrément préfectoral E170700010 délivré le 03/02/2017.

Bénéficie d'une caution d'un montant de dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E,C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formations visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Elle couvre 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires au permis de conduire.

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.

Numéro de caution	GFA0000397
Date de prise d'effet de la caution :	01/05/2018
Période de garantie du	01/01/2019 Au 31/12/2019.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription N° 05N8000 accordé par MARKEL INSURANCE SE – Sophienstrasse 25 – 80333 Munich – République Fédérale d'Allemagne.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le 30/07/2019.


april entreprise | Est
200, Avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
03.88.65.86.40 Fax 03 88 39 62 45
N° ORIAS : 07 027 676
N° SIRET : 648 501 864 00041

Pour l'assureur par délégation.

ATTESTATION DE GARANTIE FINANCIERE DES AUTO-ECOLES

Police N GFA0000398

MARKEL Insurance SE - Sophienstrasse 25 – 80333 Munich – République Fédérale d'Allemagne.

Société d'assurance inscrite sous le n° HRB 233618 (AG München)

Autorité de tutelle : Bundesanstalt für Finanzdienstleistungsaufsicht – Graurheindorferstrasse 108 – 53117 Bonn – République Fédérale d'Allemagne

N° de protocole : B6627APR2018., atteste que

SASU GAELLE AUTO-CONDUITE
7 Place Francisco Ferrer -

25200 MONTBELIARD

Représenté par : MME Gaëlle SAMBOL

Numéro d'agrément préfectoral E1502500120 délivré le 01/10/2015.

Bénéficie d'une caution d'un montant de € dans le cadre de l'arrêté du 26 février 2018 portant création du label Qualité des formations au sein des écoles de conduite. La garantie financière est étendue à tous les contrats de formations à la conduite et à la sécurité routière à l'exclusion de celles préparant aux catégories C1, C1E,C, CE, D1, D1E, D et DE du permis de conduire et des actions financées par les organismes collecteurs paritaires agréés mentionnés à l'article L-6332-1 du Code du Travail, les organismes paritaires agréés mentionnés à l'article L-6333-1 du Code du Travail, l'Etat, les Régions, Pôle Emploi et l'association mentionnée à l'article L-5214-1 du Code du Travail.

Cette garantie financière prévoit le remboursement des prestations non consommées pour tous les contrats de formations visés ci-dessus en cours au moment où l'exploitation de l'école de conduite serait rendue impossible du fait d'une décision administrative ou judiciaire entraînant une fermeture définitive ou ininterrompue d'au moins 3 mois.

Elle couvre 30 % de la part du chiffre d'affaires annuel TTC de l'année N-1 réalisé par l'école de conduite au titre des formations préparatoires au permis de conduire.

Ce remboursement est effectué directement par le Garant au titulaire du contrat de formation.

Numéro de caution	GFA0000398
Date de prise d'effet de la caution :	01/05/2018
Période de garantie du	01/01/2019 Au 31/12/2019.

La présente attestation n'implique qu'une présomption de garantie à la charge de l'assureur. Elle est délivrée en vertu du pouvoir de souscription N° 05N8000 accordé par MARKEL INSURANCE SE – Sophienstrasse 25 – 80333 Munich – République Fédérale d'Allemagne.

Toute adjonction autre que la signature et le cachet du représentant de la Compagnie est nulle et non avenue.

Strasbourg, le 30/07/2019.

april entreprise | Est
200, avenue de Colmar
67100 STRASBOURG
Tél. 03.88.65.86.40 Fax 03 88 39 62 45
N° ORIAS : 07 027 676
N° SIRET : 648 501 864 00041

Pour l'assureur par délégation.